

ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



**Note d'analyse
T1 2025**

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%.

Analyse d'ensemble : Une hausse du nombre d'employés

Au premier trimestre 2025, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 341 699 contre 338 125 un an plus tôt, soit une augmentation de 1,1%. De même, les rémunérations globales s'accroissent de 2,0% sur la même période, passant de 378,5 milliards de FCFA à 386,2 milliards de FCFA. En revanche, les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé sont restées constantes sur la période.

I. Analyse de l'emploi

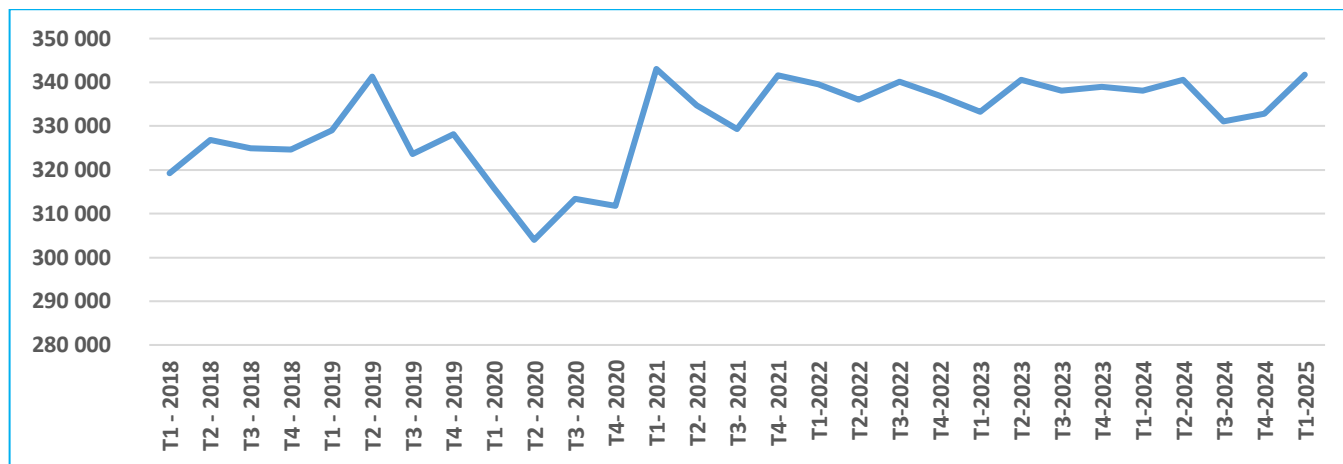
I.1 Vue d'ensemble : Le nombre d'employés dans le secteur moderne augmente de 1,1%.

Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, se relève de 1,1% au premier trimestre 2025, comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution est consécutive à la progression des effectifs dans tous les secteurs hormis les services.

L'accroissement du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie (+5,5%) est lié à celui des effectifs dans les activités extractives (+12,6%), de fabrication (+5,5%) et de production et distribution de gaz et d'électricité (+0,2%) dans une moindre mesure. Toutefois, il est noté une stabilité du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités de production et distribution d'eau.

Le repli des effectifs dans les services (-3,3%) est imputable à la diminution du nombre d'employés dans tous ses sous-secteurs hormis celui des activités d'hébergement et de restauration (+9,8%) et des activités pour la santé humaine et l'action sociale (+3,3%).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne



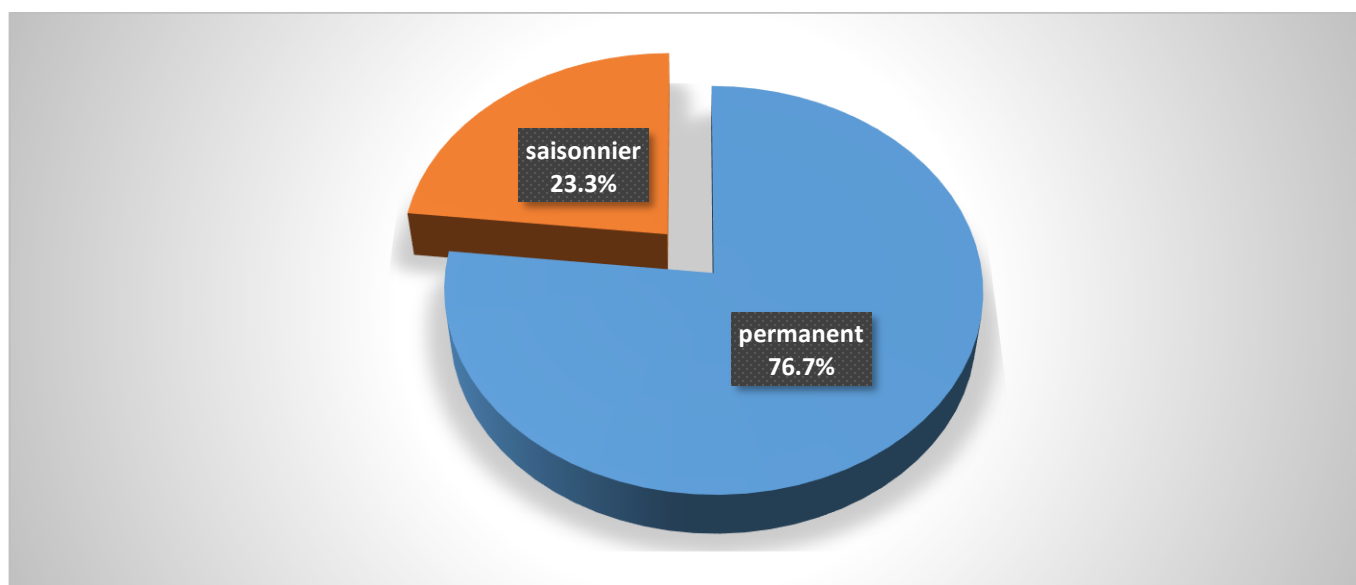
Source : ANSD

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une prédominance des permanents au premier trimestre 2025. En effet, 76,7% des employés du secteur moderne sont des permanents.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la quasi-totalité des branches d'activités. Toutefois, il convient de noter un recours assez important à des saisonniers dans les sous-secteurs des services de soutien et de bureau (43,2%), des industries extractives (41,2%), de l'enseignement (38,2%) et de la construction (32,9%).

Graphique 2: Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au premier trimestre 2025

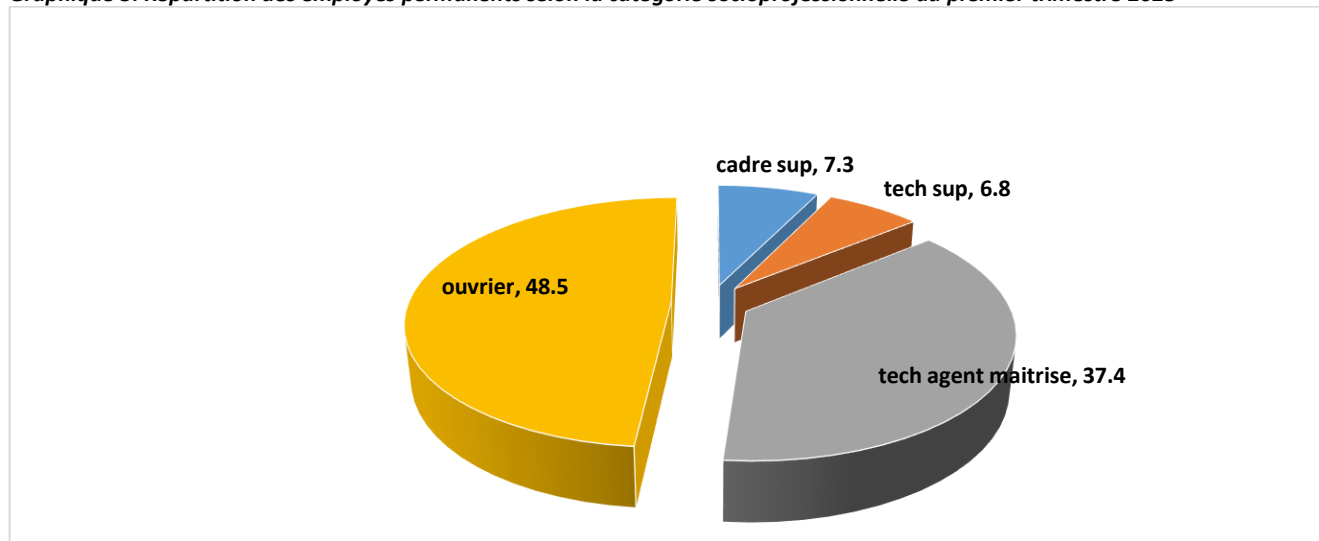


Source : ANSD

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents, dans le secteur moderne hors administration publique, suivant la catégorie socioprofessionnelle, au premier trimestre 2025, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (48,5%). Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 37,4% des permanents. Les techniciens supérieurs et cadres moyens ainsi que les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 6,8% et de 7,3%.

Graphique 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2025



Source : ANSD

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l'« électricité et gaz » et de l'« eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 61,8% et 48,2%.

Par ailleurs, au titre du trimestre sous revue, 67,8% des effectifs permanents dans la construction sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 46,6% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. L'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (77,9%), les activités immobilières (57,9%), artistiques, sportives et récréatives (55,1%), les services d'hébergement et de restauration (53,2%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (46,5%) et de l'enseignement (44,1%) ainsi que les activités

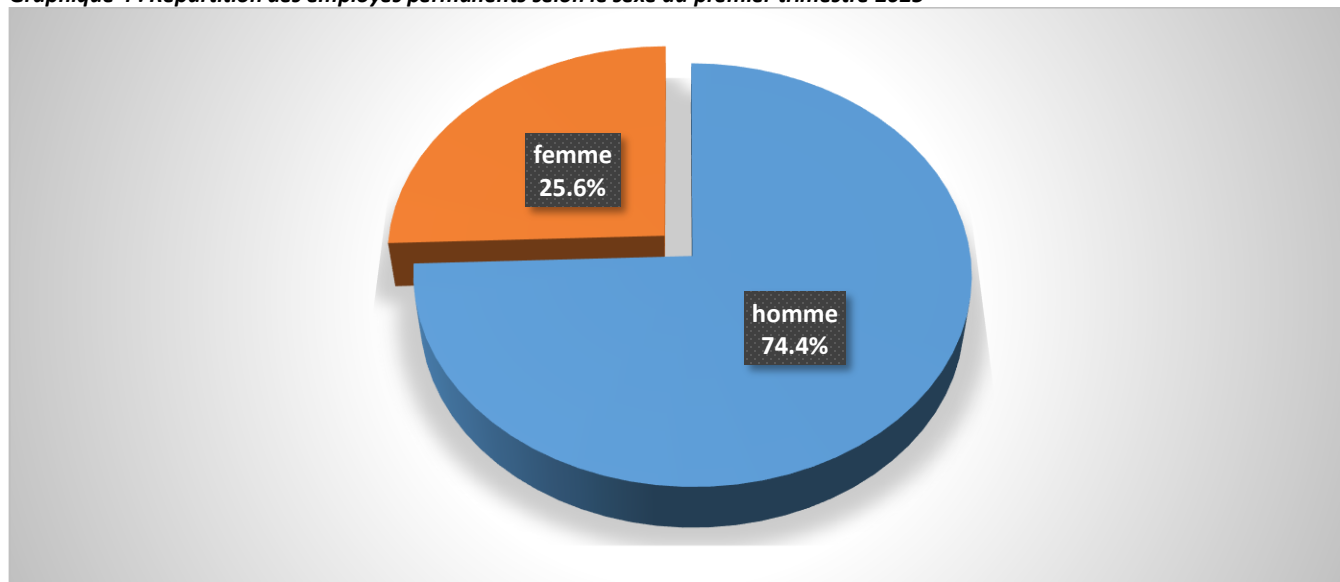
spécialisées, scientifiques et techniques (34,4%), tandis que les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,8%), le transport et l'entreposage (41,3%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les cadres supérieurs (41,5%) qui ont été plus nombreux au premier trimestre 2025.

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle une prédominance des hommes qui constituent 74,4% des permanents au premier trimestre 2025.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans le secteur des services (38,2%), en particulier dans les sous-secteurs des activités pour la santé humaine et l'action sociale (48,1%), de l'enseignement (47,0%), des activités financières et d'assurance (45,1%) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (41,9%).

Graphique 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au premier trimestre 2025



Source : ANSD

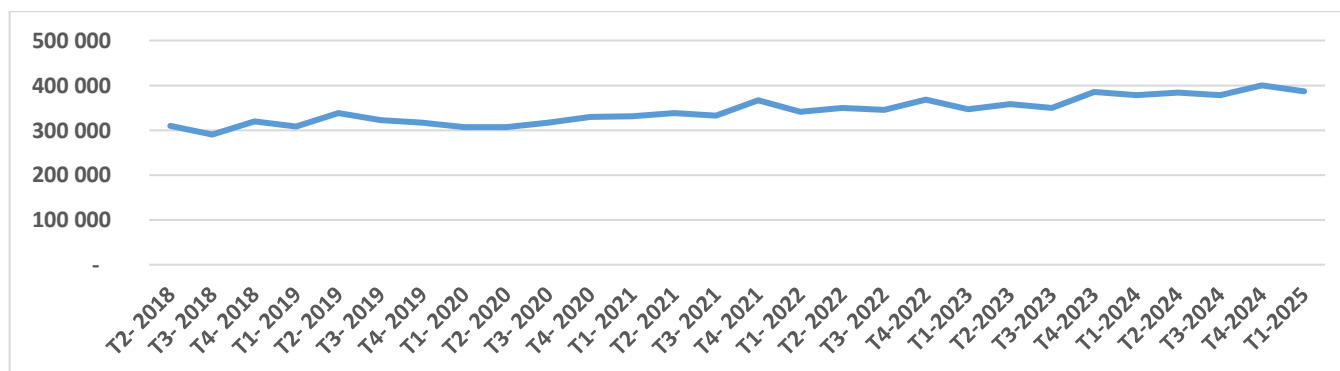
II. Analyse de la rémunération

II.1. Vue d'ensemble : la rémunération des travailleurs progresse de 2,0%

Au premier trimestre 2025, la masse salariale dans le secteur moderne s'établit à 386,2 milliards de FCFA contre 378,5 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 2,0%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de la construction (+3,0%), de l'industrie (+4,3%) et du commerce (+3,8%), contrebalancé par la baisse des rémunérations notées dans les services (-0,2%).

La progression de la masse salariale dans le secteur de l'industrie est portée par celle des rémunérations dans tous ses sous-secteurs, en particulier celui des activités de fabrication (+5,6%) et de production et distribution d'électricité (+2,6%). En revanche, la diminution de la masse salariale dans les services est consécutive à sa baisse dans les sous-secteurs de l'enseignement (-14,2%), du transport et de l'entreposage (-4,5%) et des activités financières et d'assurance (-4,1%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



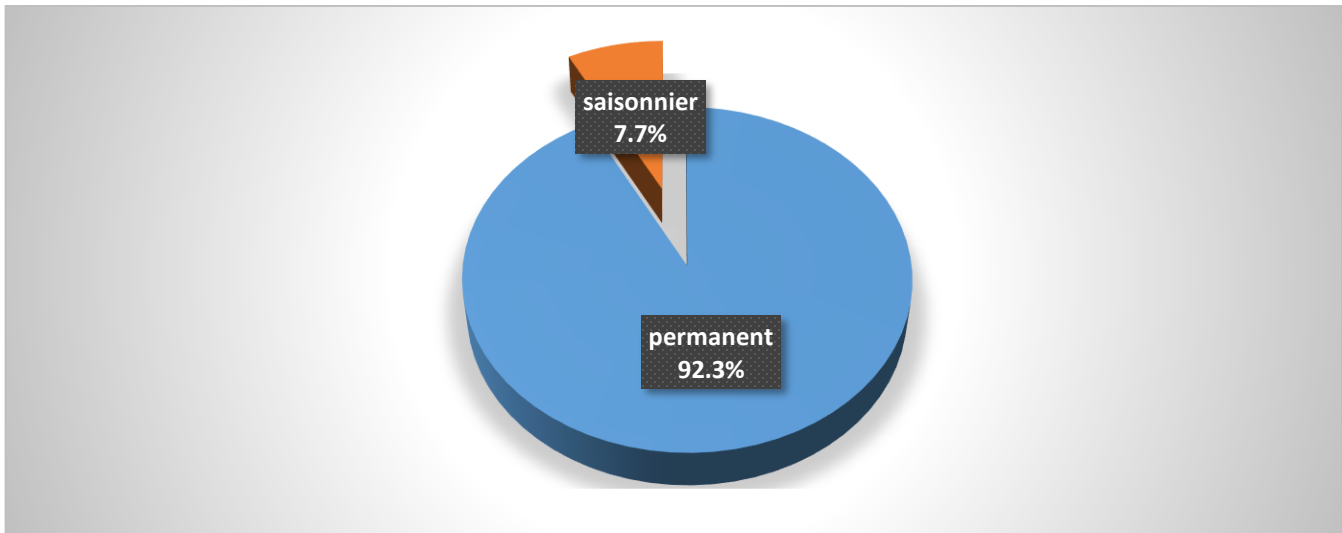
Source : ANSD

II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (92,3%) des salaires versés au premier trimestre 2025 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au premier trimestre 2025 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations dans l'enseignement (27,1%) et dans les activités de soutien et de bureau (24,3%) est versée au personnel non permanent.

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au premier trimestre 2025

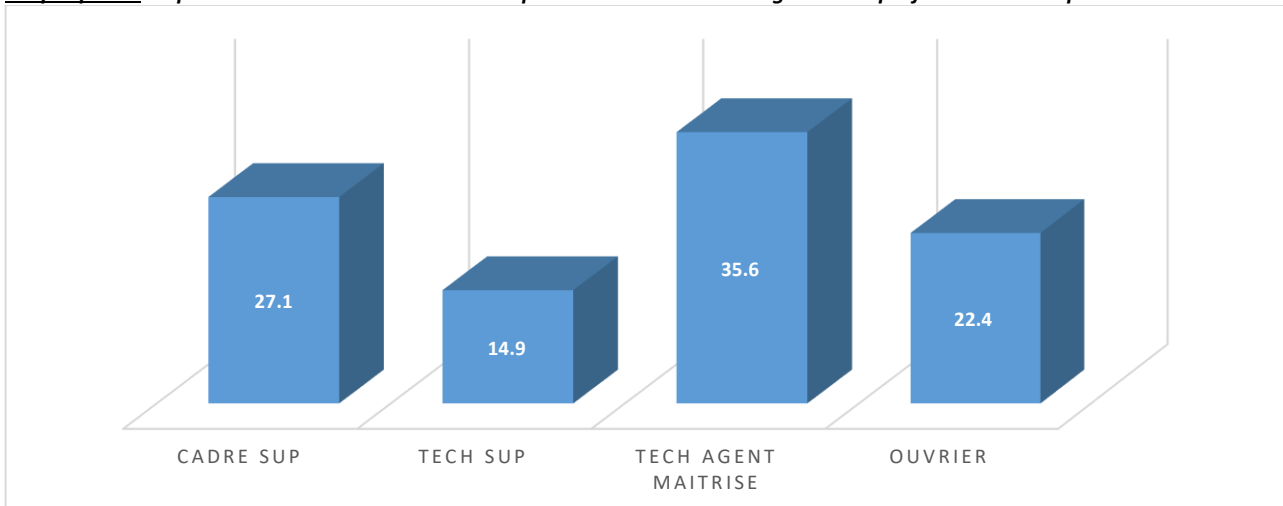


Source : ANSD

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au premier trimestre 2025, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 42,0% de la rémunération est versée à 14,1% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,3% et 6,8% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 27,1% et 14,9% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui représentent 48,5% des effectifs permanents au premier trimestre 2024 ont reçu 22,4% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (37,4% des effectifs), ils ont perçu 35,6% de la rémunération.

Graphique : 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2024



Source : ANSD

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 40,3% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 29,7% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 14,9% et 15,1% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 32,8% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 25,7% et 16,1% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la construction, ils ont perçu 25,3% de la masse salariale versée au premier trimestre 2025 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 34,7% de la rémunération du premier trimestre 2025. Les techniciens et agents de maîtrise ont reçu 28,3% des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs en ont reçu, respectivement, 22,1% et 14,9% des salaires.

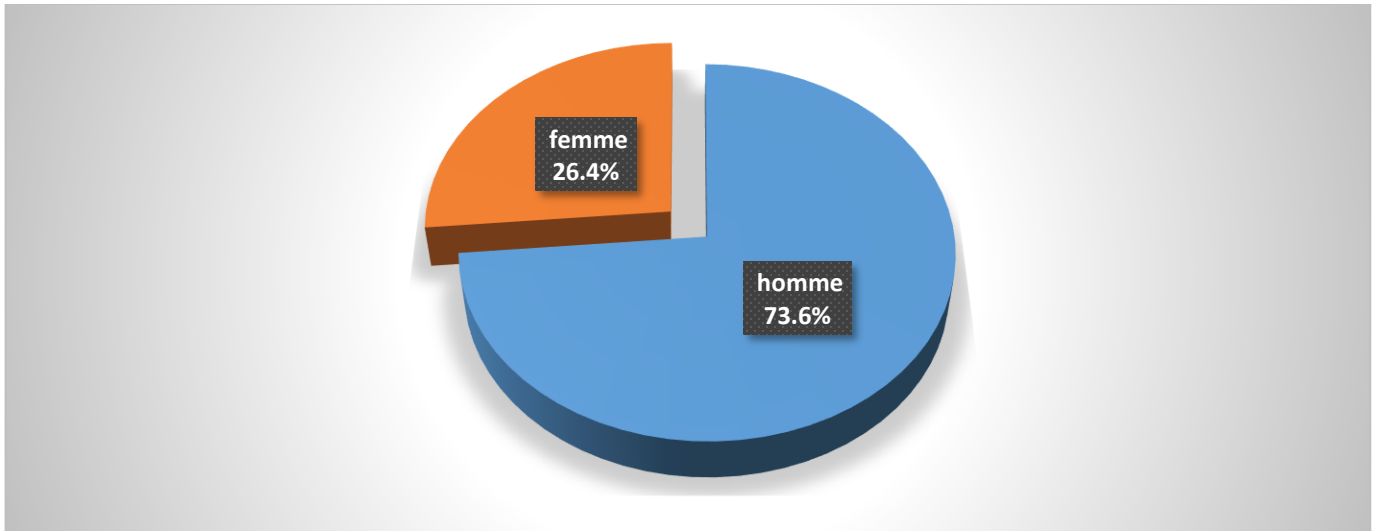
S'agissant des services, plus des deux tiers de la masse salariale du premier trimestre 2025 sont versés aux cadres supérieurs (33,9%) et techniciens et agents de maîtrise (35,5%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 14,5% et 16,1%.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 73,6% des salaires versés aux permanents au premier trimestre 2025 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale (49,7%), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (42,6%), de l'enseignement (42,1%), des activités financières et d'assurance (39,1%) et de l'activité immobilières (37,6%), est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au premier trimestre 2024

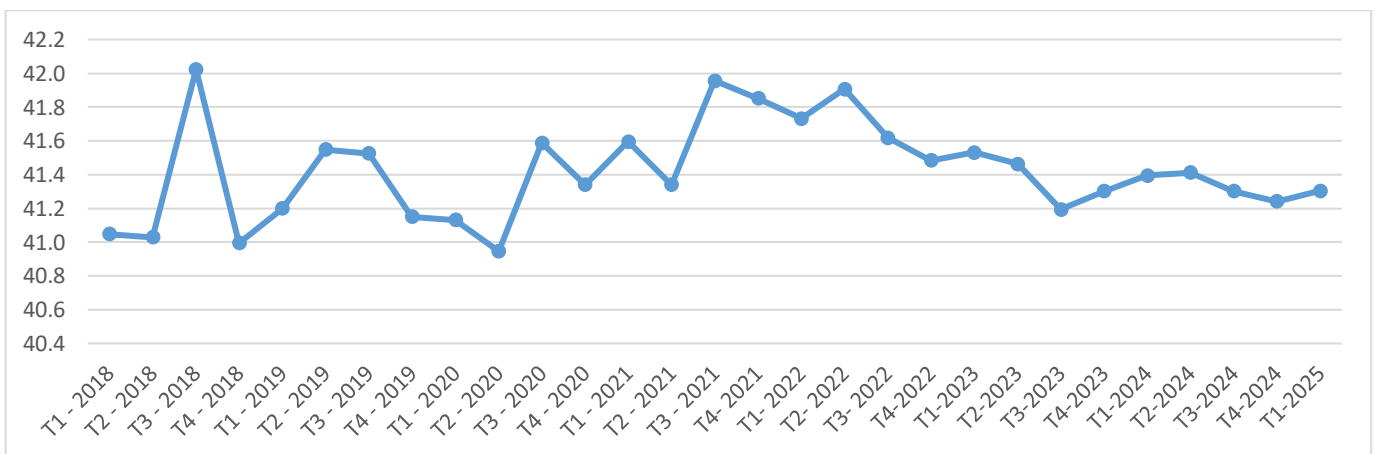


Source : ANSD

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,3 heures au premier trimestre 2025 contre 41,4 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une quasi-stabilité. Cette situation est imputable principalement à la diminution des heures moyennes hebdomadaires travaillées dans les services (-0,8%) et dans l'industrie (-0,5%) contrebalancée par une hausse dans le sous-secteur de la construction (+1,1%) et du commerce (+2,4%).

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD

Annexe

Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au premier trimestre 2025

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 - 2024	T1 - 2025	Evolution (%) T1-25/ T1-24
INDUSTRIE dont ...	98 374	103 829	5,5
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 735	5 333	12,6
ACTIVITES DE FABRICATION	87 664	92 514	5,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 499	3 506	0,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 476	2 476	0,0
CONSTRUCTION	29 477	30 826	4,6
COMMERCE	57 207	58 982	3,1
SERVICES dont ...	153 045	148 063	-3,3
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	16 084	15 319	-4,8
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 456,5	14 771,3	9,8
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 580	7 406	-2,3
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	56 391	53 470	-5,2
ACTIVITES IMMOBILIERES	946	946	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 931	1 893	-2,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	40 920	39 210	-4,2
ENSEIGNEMENT	7 853	7 165	-8,8
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 907	4 037	3,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 386	1 265	-8,7
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 614	2 581	-1,3
EFFECTIF MOYEN	338 125	341 699	1,1

Source : ANSD

Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au premier trimestre 2025

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2025		
	Permanents	Non permanents	Total
INDUSTRIE dont ...	72,1	27,9	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	58,8	41,2	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	71,1	28,9	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,3	0,7	100,0
CONSTRUCTION	67,1	32,9	100,0
COMMERCE	77,8	22,2	100,0
SERVICES dont ...	81,5	18,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	92,2	7,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	92,4	7,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	71,8	28,2	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	97,4	2,6	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	88,4	11,6	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	96,6	3,4	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	56,8	43,2	100,0
ENSEIGNEMENT	61,8	38,2	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	85,8	14,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	73,9	26,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	70,1	29,9	100,0
Ensemble	76,7	23,3	100,0

Source : ANSD

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2025				Total
	cadre	tech	tech ag.	ouvrier	
INDUSTRIE dont ...	4,2	5,4	33,9	56,5	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,5	10,4	34,2	48,8	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,2	4,9	31,9	59,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,4	12,3	61,8	22,5	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES	2,3	3,9	48,2	45,6	100,0
CONSTRUCTION	4,7	5,5	22,0	67,8	100,0
COMMERCE	6,9	7,2	39,3	46,6	100,0
SERVICES dont ...	9,8	7,8	41,5	40,9	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	8,1	24,8	41,3	25,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	2,2	4,1	38,6	55,2	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	41,5	35,0	16,7	6,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,6	0,4	62,8	26,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	13,2	7,9	21,1	57,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	20,9	30,1	14,7	34,4	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,9	4,5	12,7	77,9	100,0
ENSEIGNEMENT	11,9	18,4	25,7	44,1	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	9,2	22,3	22,0	46,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	20,7	10,1	14,1	55,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	1,0	0,0	3,1	95,9	100,0
Ensemble	7,3	6,8	37,4	48,5	100,0

Source : ANSD

Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au premier trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2025		
	Homme	Femme	Total
INDUSTRIE dont ...	86,3	13,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,8	12,2	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	86,9	13,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,1	22,9	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DE POLLUTION	82,5	17,5	100,0
CONSTRUCTION	92,6	7,4	100,0
COMMERCE	80,2	19,8	100,0
SERVICES dont ...	61,8	38,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	76,2	23,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	65,4	34,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	65,7	34,3	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	54,9	45,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	63,2	36,8	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	58,1	41,9	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	69,0	31,0	100,0
ENSEIGNEMENT	53,0	47,0	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	51,9	48,1	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	72,3	27,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	56,0	44,0	100,0
Ensemble	74,4	25,6	100,0

Source : ANSD

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T1- 2024	T1- 2025	Evolution (%) T1-25/ T1-24
INDUSTRIE dont ...	124 866	130 258	4,3
ACTIVITES EXTRACTIVES	16 428	16 508	0,5
ACTIVITES DE FABRICATION	87 225	92 136	5,6
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	15 675	16 075	2,6
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5 538	5 538	0,0
CONSTRUCTION	24 109	24 822	3,0
COMMERCE	52 357	54 330	3,8
SERVICES dont ...	177 175	176 758	-0,2
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	21 528	20 566	-4,5
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7 485	8 286	10,7
INFORMATION ET COMMUNICATION	21 647	23 695	9,5
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	71 560	68 644	-4,1
ACTIVITES IMMOBILIERES	656	790	20,4
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 373	28 373	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	18 628	19 243	3,3
ENSEIGNEMENT	2 946	2 527	-14,2
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 370	1 451	6,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	2 129	2 291	7,6
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	853	891	4,5
Rémunération globale	378 507	386 168	2,0

Source : ANSD

Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au premier trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2025		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	93,3	6,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,3	11,7	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	92,6	7,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	100,0	0,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,6	0,4	100,0
CONSTRUCTION	74,4	25,6	100,0
COMMERCE	91,2	8,8	100,0
SERVICES dont ...	94,5	5,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	96,8	3,2	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,1	5,9	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	93,7	6,3	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,3	0,7	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	96,2	3,8	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	96,7	3,3	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,7	24,3	100,0
ENSEIGNEMENT	72,9	27,1	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	89,0	11,0	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	95,7	4,3	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	90,7	9,3	100,0
Rémunération globale	92,3	7,7	100,0

Source : ANSD

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au premier trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2025				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	14,9	15,1	40,3	29,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	18,7	18,3	38,3	24,6	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	16,4	14,8	35,7	33,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	6,5	14,7	62,0	16,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,1	13,9	54,1	26,9	100,0
CONSTRUCTION	25,7	16,1	25,3	32,8	100,0
COMMERCE	34,7	14,9	28,3	22,1	100,0
SERVICES dont ...	33,9	14,5	35,5	16,0	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	29,3	24,4	33,0	13,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	10,6	7,5	42,5	39,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	59,7	35,3	4,0	1,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	28,1	0,2	60,9	10,8	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,2	3,8	27,8	28,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	45,3	31,0	9,9	13,9	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	20,1	10,4	20,4	49,0	100,0
ENSEIGNEMENT	26,0	23,3	20,5	30,2	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	28,8	12,1	25,3	33,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	46,5	11,7	14,8	27,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	11,7	0,0	5,3	83,0	100,0
Rémunération globale	27,1	14,9	35,6	22,4	100,0

Source : ANSD

Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au premier trimestre 2025 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 2025		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	84,1	15,9	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,6	11,4	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	84,4	15,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	79,8	20,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	80,3	19,7	100,0
CONSTRUCTION	87,3	12,7	100,0
COMMERCE	76,3	23,7	100,0
SERVICES dont ...	63,7	36,3	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	73,3	26,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	68,3	31,7	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	62,4	37,6	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	60,9	39,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	62,4	37,6	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	57,4	42,6	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	76,4	23,6	100,0
ENSEIGNEMENT	57,9	42,1	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	50,3	49,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	69,9	30,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	64,6	35,4	100,0
Rémunération globale	73,6	26,4	100,0

Source : ANSD

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités

SECTEURS D'ACTIVITES	T1 - 2024	T1- 2025	Evolution (%) T1-2025/T1-2024
INDUSTRIE dont ...	40,6	40,6	-0,5
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,1	0,3
ACTIVITES DE FABRICATION	40,2	39,7	-2,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,4	42,5	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	40,0	0,0
CONSTRUCTION	40,8	41,0	1,1
COMMERCE	43,4	43,0	0,2
SERVICES dont ...	40,7	40,6	-0,8
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	-0,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	43,9	44,0	-1,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,0	-0,2
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	42,8	42,6	-0,6
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,0	38,2	-2,4
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	39,5	39,5	-4,8
ENSEIGNEMENT	31,2	31,9	2,3
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	51,1	50,7	-0,8
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	40,0	40,0	0,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,1	40,0	-0,4
Heure hebdomadaire moyenne	41,4	41,3	0,0

Source : ANSD

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'employés de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Ndoffène DIOUF, Manga NDIAYE, Mansour Laye Thiaw, Thierno Birahim NIANG et Moussa SALL**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion: **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**